

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 1ère année
*ELECTRONIQUE, ENERGIE
ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE*
Année 2019 - 2020



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2. Le campus.....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité.....	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Le calendrier universitaire.....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés.....	11
3.10. Les étudiants boursiers.....	12
3.11. Etudiants Campus France.....	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5. Informations importantes.....	16
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.2. Examens :.....	16

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Secrétariat de direction : Mme Céline LUTZ (tel. 03 89 33 62 00)

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | tram 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18
Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100, 102,104</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	<p>ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04</p>	<p>1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	<p>ILL_F_1 à 4</p>	<p>1^{er} étage</p>
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	<p>2^{ème} étage</p>

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 1ère année de Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE:

M. Jean-Philippe URBAN, jean-philippe.urban@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé l'après midi

Responsable de la scolarité Master 1 EEA :

Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, 03 89 33 62 05

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Mme Munch est votre personne référente en master 1 EEA pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue à la scolarité centrale - maison de l'étudiant - bâtiment Q avant le **19 juillet 2019**, sauf autorisation d'inscription tardive signée par la DEVU.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du M1 EEA dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 15 septembre 2019.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année **des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA.** Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours et faire, en début d'année, un transfert automatique vers votre boite personnelle.

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019-2020

MASTER 1ère année EEA

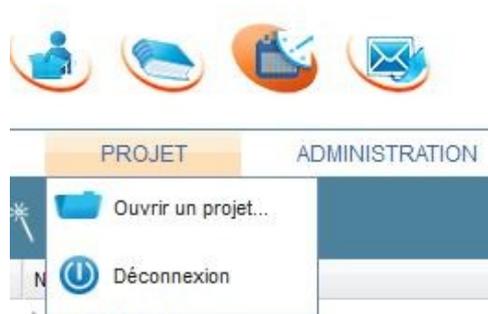
Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 J		1 D		1 M		1 V	Toussaint	1 D		1 M	Jour de l'an
2 V		2 L	Rentrée 9 h 00	2 M		2 S		2 L		2 J	
3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V	
4 D		4 M		4 V		4 L		4 M		4 S	
5 L		5 J		5 S		5 M		5 J		5 D	
6 M		6 V		6 D		6 M		6 V		6 L	
7 M		7 S		7 L		7 J		7 S		7 M	
8 J		8 D		8 M		8 V		8 D		8 M	
9 V		9 L		9 M		9 S		9 L	Semaine de révision	9 J	
10 S		10 M		10 J		10 D		10 M		10 V	
11 D		11 M		11 V		11 L	Armistice	11 M		11 S	
12 L		12 J		12 S		12 M		12 J		12 D	
13 M		13 V		13 D		13 M		13 V		13 L	
14 M		14 S		14 L		14 J		14 S		14 M	
15 J		15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	
16 V		16 L		16 M		16 S		16 L		16 J	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M	EXAMENS	17 V	
18 D		18 M		18 V		18 L		18 M	Sem1 sess 1	18 S	
19 L		19 J		19 S		19 M		19 J		19 D	
20 M		20 V		20 D		20 M		20 V		20 L	
21 M		21 S		21 L		21 J		21 S		21 M	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 D		22 M	
23 V		23 L		23 M		23 S		23 L		23 J	Jury Sem1 sess 1
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V	
25 D		25 M		25 V		25 L		25 M	Vacances de Noël	25 S	
26 L		26 J		26 S		26 M		26 J		26 D	
27 M		27 V		27 D		27 M		27 V		27 L	
28 M		28 S		28 L	Vacances d'automne	28 J		28 S		28 M	
29 J		29 D		29 M		29 V		29 D		29 M	
30 V		30 L		30 M		30 S		30 L		30 J	
31 S				31 J				31 M		31 V	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 S		1 D		1 M		1 V	Fête du travail	1 L	Pentecôte	1 M	
2 D		2 L		2 J		2 S		2 M		2 J	
3 L		3 M		3 V		3 D		3 M		3 V	
4 M		4 M		4 S		4 L		4 J		4 S	
5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 D	
6 J		6 V		6 L		6 M		6 S		6 L	
7 V		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M	
8 S		8 D		8 M		8 V	Armistice	8 L		8 M	
9 D		9 L		9 J		9 S		9 M		9 J	
10 L		10 M		10 V	Vendredi Saint	10 D		10 M		10 V	
11 M		11 M		11 S		11 L		11 J	EXAMENS	11 S	
12 M		12 J		12 D	Pâques	12 M		12 V	SEM 1+2	12 D	
13 J		13 V		13 L	L. Pâques	13 M		13 S		13 L	
14 V		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M	Fête Nationale
15 S		15 D		15 M		15 V		15 L		15 M	
16 D		16 L		16 J	Vacances de printemps	16 S		16 M	EXAMENS	16 J	
17 L		17 M		17 V		17 D		17 M	session 2	17 V	
18 M		18 M		18 S		18 L		18 J		18 S	
19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 D	
20 J		20 V		20 L	Semaine de révision	20 M		20 S		20 L	
21 V		21 S		21 M		21 J	Ascension	21 D		21 M	
22 S		22 D		22 M		22 V		22 L		22 M	
23 D		23 L		23 J		23 S		23 M		23 J	
24 L	Vacances d'hiver	24 M		24 V		24 D		24 M		24 V	
25 M		25 M		25 S		25 L		25 J	Jury S1+2 sess2	25 S	
26 M		26 J	Duathlon	26 D		26 M		26 V	+ comp + diplôme	26 D	
27 J		27 V		27 L		27 M		27 S		27 L	
28 V		28 S		28 M	EXAMENS	28 J	Jury Sem2 ses1+COMP	28 D		28 M	
29 S		29 D		29 M	Sem 2 sess 1	29 V		29 L		29 M	
		30 L		30 J		30 S		30 M		30 J	
		31 M				31 D				31 V	

Attention : certains examens peuvent avoir lieu hors périodes d'examens (prière de consulter ADE).

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1" . Cliquer sur votre filière :

		S40 - lun. 30 septembre 2019								
		Lundi 30/09/2019	Mardi 01/10/2019	Mercredi 02/10/2019	Jeudi 03/10/2019	Vendredi 04/10/2019				
RECHERCHE FR <input type="text"/> LISTE DES RESSOURCES Nom ▲ Groupes d'étudiants ↳ ENSCIU ↳ ENSISA ↳ FLSH ↳ FMA ↳ FSESJ ↳ FST ↳ LICENCE 1 ↳ LICENCE 2 ↳ LICENCE 3 ↳ MASTER 1 ↳ M1 CHIMIE ↳ M1 EEA ↳ M1 IM ↳ M1 MATHÉMATIQUES ↳ M1 MIAGE FA ↳ M1 MIAGE FI ↳ M1 RE ↳ M1 SGM ↳ MASTER 2 ↳ IUTC ↳ IUTM ↳ Enseignants ↳ Salles ↳ Equipements ↳ Etudiants ↳ Catégorie6 ↳ Catégorie7 ↳ Catégorie8	07h00									
	07h30									
	08h00									
	08h30		SIC numérique CM ILL_K_006 MI EEA HERMANN Gilles	PROG Objets TD2 TD ILL_K_TP EEA MI EEA TD2 BUSSLER Jean-Luc	PROG Objets TD1 TD ILL_K_TP EEA MI EEA TD1 BUSSLER Jean-Luc	PROJET ROBOT TD ILL_K_TP EEA MI EEA URBAN Jean-Philippe				
	09h00									
	09h30									
	10h00									
	10h30		Automatique CM ILL_K_006 MI EEA URBAN Jean-Philippe	Automatique TD ILL_K_006 MI EEA TD1 URBAN Jean-Philippe	Serveurs Internet TD ILL_K_TP EEA MI EEA CHTOUKI Inssane	PROJET ROBOT TD ILL_K_TP EEA MI EEA URBAN Jean-Philippe				
	11h00									
	11h30									
	12h00									
	12h30									
	13h00									
	13h30									
14h00										
14h30		PROG Objets CM ILL_K_100 MI EEA BUSSLER Jean-Luc	SIC Analogique CM ILL_K_006 MI EEA MOUKADEM Ali	Réseaux CM ILL_K_006 MI EEA KHL Hubert	ALLEMAND TD ILL_E_LABO LANGUES MI EEA Gr Allemand HENNER Valerie	ANGLAIS TD ILL_E_S01 MI EEA Gr Anglais DECOCK Gilles				
15h00										
15h30										
16h00										
16h30		Automatismes CM ILL_K_006 MI EEA BIROUCHE Anderazik	µProcessus CM ILL_K_006 MI EEA KHL Hubert							
17h00										
17h30										
18h00										
18h30										
19h00										
19h30										
20h00										
OPTIONS		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi				
		< S35 - lun. 26 août 2019	S36 - lun. 02 septembre 2019	S37 - lun. 09 septembre 2019	S38 - lun. 16 septembre 2019	S39 - lun. 23 septembre 2019	S40 - lun. 30 septembre 2019	S41 - lun. 07 octobre 2019	S42 - lun. 14 octobre 2019	S43 - lun. 21 octo

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps(at)uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative).

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle Continu TD (CC) : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe et note obtenue lors du contrôle commun intermédiaire (une seule note ou moyenne de plusieurs notes).

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Faculté des Sciences et Techniques

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	NUMERIQUE & INDUSTRIE DU FUTUR
Intitulé	Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE - Parcours All-ASI : Automatique et Informatique Industrielle - AUTOMATIQUE, SIGNAL, IMAGE - Parcours All-SE : Automatique et Informatique Industrielle - SYSTEMES EMBARQUES

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019

(Approuvées par le conseil FST du 16 mai et la CFVU du 23/05/2019)

Fiche semestre 1

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Type de contrôle		Notes P	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale	
			Session 1 et durée	Epr	Session 2 et durée	Epr								
14AUCOM	UE CONTRÔLE - COMMANDE 1						07/20	2	6				60	
14APSAC1	ECUE Systèmes asservis continus		CCF écrit 2h		Ecrit 2h			1		18	12			
14APSED1	ECUE Systèmes à événements discrets et automatisme		CCF écrit 2h	1	Ecrit 2h	1		1		10	4	16		
			Note TP	1	Report note TP	1								
14AUTS11	UE ACQUISITION ET TRAITEMENT DU SIGNAL 1						07/20	2	5				50	
14APTSC1	ECUE Analyse et traitement du signal à temps continu		CCF écrit 2h	2	Ecrit 2h	2		1		10	6	8		
			Note TP	1	Report note TP	1								
14APTSE1	ECUE Analyse et traitement du signal à temps échantillonné		CCF écrit 2h	2	Ecrit 2h	2		1		12	6	8		
			Note TP	1	Report note TP	1								
14AUPOO1	UE PROGRAMMATION ORIENTEE OBJETS ET SES APPLICATIONS						07/20	2	6				60	
14APUML1	ECUE Programmation objet avec UML et C++		CCF écrit 2h	2	Ecrit 2h	2		2		16	12	12		
			Note TP	1	Report note TP	1								
14APINT1	ECUE Langages d'Internet et interfaces distantes		CCF écrit 2h	2	Ecrit 2h	2		1		6	6	8		
			Note TP	1	Report note TP	1								
14AUMIC1	UE MICROPROCESSEURS ET RESEAUX						07/20	2	5				42	
14APSEC1	ECUE Adressage, protocoles et sécurité des réseaux		CCF écrit 2h	3	Ecrit 2h	3		3		12	10	8		
			Note TP	1	Report note TP	1								
14APMIC1	ECUE Microprocesseurs hautes performances		CCF écrit 2h		Ecrit 2h			2		12	8			
14AULAG1	UE LANGUES S1							1	3				24	
14APANG1	ECUE Anglais		Contrôles de TD		Ecrit 1h ou oral						24			
	OU													
14APALL1	ECUE Allemand / ECUE Allemand débutant 14APALD1													
14AUPRJ1	UE PROJET TRANSVERSAL ET PROJET PROFESSIONNEL							2	5				50	
14APPRM1	ECUE Projet robotique mobile		Note TP	1	Report note TP	1				8	10	20		
			Rapport projet	1	Report rapport projet	1								
14APPRP1	ECUE Projet professionnel : - poursuite d'études (SIO module 2)		(***) Selon modalités SCD/SIO								10			
Total SEMESTRE 1										30	106	108	80	294

CCI : Contrôle Commun Intermédiaire

CCF : Contrôle Commun Final

Pour la seconde session :

- Dans les UE non acquises, les notes des ECUE supérieures ou égales à 10/20 sont conservées pour la deuxième session.
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.
- Les notes de TP et de Projet sont reportées en 2e session, quelle que soit la valeur de la note.

(***) L'absence à l'ECUE projet professionnel entraîne l'ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	NUMERIQUE & INDUSTRIE DU FUTUR
Intitulé	Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE - Parcours All-ASI : Automatique et Informatique Industrielle - AUTOMATIQUE, SIGNAL, IMAGE - Parcours All-SE : Automatique et Informatique Industrielle - SYSTEMES EMBARQUES

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019

(Approuvées par le conseil FST du 16 mai et la CFVU du 23/05/2019)

Fiche semestre 2

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Type de contrôle		Notes P	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale	
			Session 1 et durée	Coef Epr	Session 2 et durée	Coef Epr								
14AUCOM2	UE CONTRÔLE - COMMANDE 2						07/20	2	5				50	
14APSAL2	ECUE Systèmes asservis linéaires échantillonnés		CCF écrit 2h		Ecrit 2h			1		10	4			
14APCOM2	ECUE Commande avancée		CCF écrit 2h		Ecrit 2h			1		8	4			
14APTPS2	ECUE Travaux Pratiques		Note TP		Report note TP			2				24		
14AUTSI2	UE ACQUISITION ET TRAITEMENT DU SIGNAL 2						07/20	2	4				50	
14APFIL2	ECUE Filtrage numérique		CCF écrit 2h	3	Ecrit 2h	3		1		6	4	4		
			Note TP	1	Report note TP	1								
14APTIM2	ECUE Traitement d'images numériques		CCF écrit 2h	4	Ecrit 2h	4		2		12	8	16		
			Note TP	3	Report note TP	3								
14AUSYC2	UE SYSTEMES COMMUNICANTS						07/20	2	5				50	
14APMIC2	ECUE Microprocesseur et techniques de virtualisation		CCF écrit 2h		Ecrit 2h			2		10	8			
14APCOS2	ECUE Communication entre systèmes		CCF écrit 2h	2	Ecrit 2h	2		3		14	10	8		
			Note TP	1		1								
14AUPMT2	UE PROGRAMMATION MULTITÂCHE ET TEMPS REEL						07/20	2	5				50	
14APPRM2	ECUE Programmation multitâche		CCF écrit 2h	4	Ecrit 2h	4		2		12	4	16		
			Note TP	3	Report note TP	3								
14APCOP2	ECUE Communications entre processus locaux et distants		CCF écrit 2h	2	Ecrit 2h	2		1		8	4	6		
			Note TP	1	Report note TP	1								
14APCHX2	CHOIX OUVERTURE PARCOURS												30	
14AUASI2	UE Ouverture Parcours All ASI : Machines de vision pour l'industrie et robotique manufacturière		CCF écrit 2h	1	Ecrit 2h	1	07/20	1	3	12		18		
	OU		Note TP	1	Report note TP	1								
14AUSEX2	UE Ouverture Parcours All SE : Systèmes d'exploitation et interfaces de programmation des applications		CCF écrit 2h	1	Ecrit 2h	1	07/20	1	3	12		18		
	OU		Note TP	1	Report note TP	1								
14AULAG2	UE LANGUES S2							1	3				24	
14APANG2	ECUE Anglais		Contrôles de TD		Ecrit 1h ou oral									
	OU										24			
14APALL2	ECUE Allemand/ ECUE Allemand débutant 14APALD2													
14AUPRJ2	UE PROJET TRANSVERSAL ET INSERTION PROFESSIONNELLE						07/20	2	5				20	
14APPR2	ECUE Projet transversal		Note Projet		Report note Projet									
14APINS2	ECUE Insertion professionnelle (SCD)		Selon modalités SCD/SIO		Pas de session 2						20			
			(***)											
Total SEMESTRE 2										30	92	90	92	274 +
														Projet

CCI : Contrôle Commun Intermédiaire

CCF : Contrôle Commun Final

Pour la seconde session :

- Dans les UE non acquises, les notes des ECUE supérieures ou égales à 10/20 sont conservées pour la deuxième session.
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.
- Les notes de TP et de Projet sont reportées en 2e session, quelle que soit la valeur de la note.

(***) L'absence à l'ECUE projet professionnel entraîne l'ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne **TOUT** travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Examens finaux/examens de session 2 :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

TP :

ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.